



## Conseils pour ouvrir un compte bancaire à frais modiques

### Qu'est-ce qu'un compte bancaire à frais modiques?

Un compte à frais modiques est un compte bancaire qui ne coûte pas plus de 4 \$ par mois et qui présente les caractéristiques suivantes :

- des dépôts sans frais;
- l'utilisation d'une carte de débit;
- le droit de faire des chèques (il pourrait y avoir des frais pour les chèques);
- huit à 15 opérations de débit sans frais par mois – au moins deux pouvant être effectuées en succursale. Les opérations de débit peuvent être :
  - remplir des chèques
  - effectuer des paiements de factures
  - faire des retraits d'argent à un guichet automatique bancaire (GAB) ou au comptoir en succursale
  - exécuter le transfert de fonds entre des comptes
  - effectuer des achats par carte de débit dans un magasin
- un relevé de compte mensuel ou un livret de banque sans frais – indiquant tous les montants retirés de votre compte bancaire et déposés dans votre compte au cours du mois.



## Où pouvez-vous ouvrir un compte bancaire à frais modiques?

Pour savoir quelles banques offrent des comptes à frais modiques, visitez la section Activités bancaires dans le site Web de l'ACFC à l'adresse [www.acfc.gc.ca](http://www.acfc.gc.ca) et consultez les options disponibles dans la section *Comptes personnels*.

## Qui peut ouvrir un compte bancaire à frais modiques?

En vertu de la loi canadienne, tout le monde a le droit d'ouvrir un compte bancaire.

### **Vous pouvez ouvrir un compte, dans une banque, même si :**

- vous n'avez pas d'emploi;
- vous n'avez pas d'argent à y déposer immédiatement;
- vous avez déjà fait faillite.

### **Pour ouvrir un compte dans une banque, vous devez :**

- vous présenter à la banque en personne ou communiquer avec la banque pour vérifier s'il y a d'autres moyens d'ouvrir un compte;
- fournir des pièces d'identité.

Vous devez fournir des pièces d'identité *originales*. Les photocopies ne sont pas acceptées.

Les autres institutions de dépôt comme les coopératives de crédit et les *caisses populaires* relèvent de la compétence des provinces et des territoires, qui pourraient avoir des exigences différentes.

Pour en savoir plus sur les pièces d'identité que vous devez présenter, veuillez consulter notre publication *Ouverture d'un compte bancaire personnel : Comprendre vos droits*.

## Questions auxquelles réfléchir lorsque vous magasinez

Lorsque vous magasinez en vue d'ouvrir un compte bancaire à frais modiques, voici quelques questions auxquelles réfléchir :

- Est-ce que les succursales et les GAB de la banque sont situés près de chez vous, de votre lieu de travail ou de l'école?
- Quels frais additionnels devrez-vous déboursier si vous utilisez un GAB d'une autre institution financière?
- Combien d'opérations sont comprises dans le forfait par mois? Y a-t-il des restrictions pour différents types d'opérations?

- Quels frais devrez-vous déboursier si vous dépassez la limite permise?
- Pouvez-vous commander des chèques gratuitement, ou devez-vous payer des frais additionnels?
- Préférez-vous un livret bancaire ou un relevé mensuel?
- Quels genres de pièces d'identité devez-vous présenter pour ouvrir un compte à frais modiques?

---

**Autres  
renseignements  
utiles de l'ACFC**

Pour en savoir plus sur le choix d'un compte à frais modiques, veuillez consulter les publications suivantes de l'ACFC :

**Fiches-conseils**

- Choisir le bon compte-chèques et forfait bancaire
- Choisir le bon compte d'épargne
- Ouverture d'un compte bancaire personnel : Comprendre vos droits

**Outils interactifs**

- Outil de sélection de forfait bancaire
- Outil de sélection d'un compte d'épargne

## Notes

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### À propos de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)

À l'aide de ses ressources éducatives et de ses outils interactifs, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements objectifs sur les produits et les services financiers afin d'aider les Canadiens à acquérir les connaissances et la confiance requises pour bien gérer leurs finances personnelles. L'ACFC les informe également au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des banques et des sociétés de fiducie, de prêt et d'assurances sous réglementation fédérale. Elle veille aussi à ce que les institutions financières sous réglementation fédérale, les exploitants de réseaux de cartes de paiement et les organismes externes de traitement des plaintes respectent les lois et les engagements publics visant à protéger les consommateurs.

#### Contactez-nous :

Site Web :  
[acfc.gc.ca](http://acfc.gc.ca)

Sans frais :  
1-866-461-3222

Téléscripteur :  
613-947-7771 ou  
1-866-914-6097

Suivez @ACFCan  
sur Twitter

Abonnez-vous à ACFCan  
sur YouTube

